

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 196'000 DESTINÉ À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ESPACE POUR LES URNES CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- le taux d'occupation actuel de 80% du columbarium et le constat que ce dernier, créé en 2006, arrive à saturation,
- la place disponible dans le cimetière qui autorise une réflexion quant à l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire végétalisé et la mise en valeur de l'éclairage et des arbres l'entourant,
- le crédit d'étude de CHF 25'000 voté le 13 mars 2018,
- l'autorisation de construire délivrée le 30 août 2018 et l'appel d'offres qui s'en est suivi,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 13 voix pour :**

1. De réaliser les travaux de réalisation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 196'000 destiné à ces travaux, qui s'ajoute au crédit d'étude de CHF 25'000 (D-1434 / 13 mars 2018).
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2020 à 2049.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Législature 2015-2020

Délibération D-1452

Séance du 29 janvier 2019

6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Bardonnex, le 5 février 2019



Benoît GAUD, Président a.i.